



MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 12 novembre 2018, à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à deux (2) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro DM-18-013
 - Pour l'immeuble commercial situé au 119, rue Auger, d'autoriser :
 - L'agrandissement d'une allée d'accès à 27,32 m de largeur alors qu'elle est actuellement à 19,0 m au lieu du 10,0 m prescrit;
 - L'agrandissement de la seconde allée d'accès à 14,56 m de largeur alors qu'elle est actuellement de 5,5 m au lieu du 10,0 m prescrit par la réglementation.
2. Demande de dérogation numéro DM-18-014
 - Pour l'immeuble situé au 202, rue Dussault, d'autoriser la construction d'une 3^e bâtiment complémentaire au lieu de maximum de deux (2) prescrit par la réglementation pour ce terrain.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Donné à Donnacona, le 10 octobre 2018.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat